

## L'HOPITAL MILITAIRE

G. GUIRAUDET

À la fin du mois de septembre 1914, étant donné le grand nombre de blessés des derniers combats, le Préfet du Gard demande au maire de Sommières s'il serait possible de mettre en place un hôpital bénévole pour accueillir les blessés militaires.

Le conseil municipal se réunit pour étudier cette demande et répond par l'affirmative au Préfet. Trois établissements sont proposés pour servir d'hôpital :

-Le collège de garçons, situé à l'Esplanade.

-Le couvent des Ursulines, transféré depuis 1807, sur la place du Bourguet. Il était inoccupé car il avait été déclaré bien national en 1905, lors de la séparation des églises et de l'État, et les Ursulines l'avaient quitté.

-Le collège de « *l'Immaculée Conception* », situé au haut de la Taillade, dans l'ancien couvent des Ursulines.

Le Médecin Principal Monart, directeur adjoint du service de santé de la XVème Région vient visiter les trois bâtiments.



Sommières. — Collège de l'Immaculée-Conception. — Les Jardins, vue sur la Colline et le Château de Calès

Le collège de « l'immaculée conception » vers 1910  
(Collection A. Jeanjean)



Un groupe de soldats avec leurs infirmières (photo prise sur la plate-forme au pied de la tour)

(Collection A. Jeanjean)

Son choix se porte sur le collège de « *l'Immaculée Conception* »<sup>53</sup>

Celui-ci est gracieusement mis à la disposition de la municipalité, par le Supérieur de l'établissement.

Un Conseil d'Administration est aussitôt nommé. Il est présidé par Gustave Barbut, maire de Sommières, et comprend un économiste, M. Birabent, juge de Paix, deux sous-économistes, chargés de la cuisine et de la lingerie, et un trésorier : M. Ravoire, receveur de l'Enregistrement. Une quinzaine de membres complète ce conseil.

Le Maire informe aussitôt la population de Sommières et des communes du canton de la mise en place de cet établissement :

## **VILLE DE SOMMIERES**

### **CREATION D'UN HOPITAL POUR BLESSES MILITAIRES**

*« Le Maire de Sommières porte à la connaissance de ses concitoyens, des Maires et de la population des communes du canton que, sur l'invitation des Administrations supérieures militaires et civiles, et sur convocation du Conseil municipal, un Comité s'est constitué en vue d'organiser un Hôpital pour blessés militaires. Ce Comité deviendra par la suite, le Conseil d'Administration de l'Hôpital.*

*Il a été fait appel à tous les groupements de la ville, sans distinction d'opinions politiques ou confessionnelles.*

*De partis, de cultes, il n'en existe plus aujourd'hui en France, si ce n'est le culte de la Patrie et le parti de la*

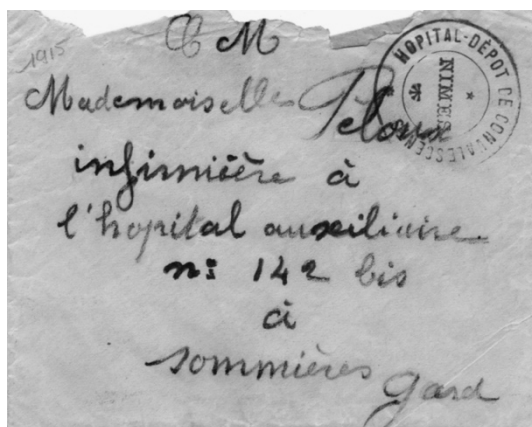
---

<sup>53</sup> C'est dans ce même bâtiment que le Représentant en Mission, Pommier, avait installé un hôpital militaire après la Révolution. Un hôpital militaire y a fonctionné, lors de la guerre 39-45.



Carte envoyée le 12 octobre 1915, portant le cachet, difficilement visible, de l'hôpital pour blessés militaires, Sommières (Gard)

L'expéditeur, un sergent, a été évacué du front pour fièvre typhoïde, sur l'hôpital de Verdun où il a passé jours, avant d'être envoyé, vers l'intérieur, à celui de Sommières, pour se remettre complètement.



Enveloppe d'une lettre adressée à M<sup>lle</sup> Peloux, infirmière à l'hôpital militaire.

*Civilisation, en faveur desquels combattent les armées des Nations amies et alliées.*

*Tous les groupements de la ville ont répondu avec zèle et empressement à l'appel du Conseil municipal en envoyant leurs délégués.*

*Pour conduire à bonne fin notre œuvre et lui assurer un fonctionnement normal, trois conditions sont indispensables :*

*1-Un matériel de literie, de préférence lits en fer avec sommier, matelas, draps, couvertures, oreillers ; linge de corps, sous-vêtements, vêtements, robes de chambre, casquettes ou bérets, chaussettes, cache-nez, etc....*

*2- Un personnel actif et dévoué, composé d'infirmières ou d'infirmiers diplômés ou non, cuisinières, femmes de ménage, lingères, blanchisseuses, etc....*

*3- Des ressources suffisantes pour faire face à tous les besoins de l'établissement, et, selon les disponibilités, augmenter le nombre de lits, fixé primitivement à 50, ou procurer un peu de bien-être aux convalescents.*

*Le Conseil d'administration de l'Hôpital compte sur le patriotisme et le dévouement de la population de la ville et des communes du canton. Chacun, il en est convaincu, lui viendra en aide suivant ses ressources ou aptitudes.*

*Pour la ville, les offres de prêts ou dons d'objets de literie devront être faites au Secrétariat de la Mairie ou chez l'un des administrateurs ; les draps, couvertures, oreillers, linge de corps et vêtements devront être apportés à l'un de trois ouvroirs<sup>54</sup> qui ont déjà fonctionné et qui vont recommencer leur œuvre éminemment patriotique.*

---

<sup>54</sup> Ouvroirs : lieux où se réunissent des femmes pour y effectuer bénévolement des ouvrages de couture, de tricot au profit des bonnes œuvres.

*Également, toute personne désireuse de prêter son concours pour le service de l'Hôpital, comme infirmière ou infirmier (diplômé ou non), cuisinière, femme de ménage, lingère ou blanchisseuse, etc., devra se faire inscrire au Secrétariat de la Mairie, soit chez les administrateurs.*

*La partie financière n'est certes pas celle qui nécessitera le moindre effort. Aussi le Conseil d'administration a renoncé aux quêtes à domicile pour adopter la souscription mensuelle volontaire.*

*Il est donc urgent que chacun selon ses ressources et moyens, s'engage à verser à la caisse de l'Hôpital la cotisation mensuelle dont il pourra disposer en faveur de nos pensionnaires, blessés sur le champ de bataille. Toutes les souscriptions, si minimes soient-elles, seront reçues avec reconnaissance.*

*Les dons en espèces seront également acceptés de ceux qui ne pourront prendre d'engagements pour la durée du fonctionnement de l'Hôpital.*

*Les souscriptions et dons en espèces seront reçus par les administrateurs. Le Trésorier fera encaisser mensuellement à domicile, contre quittance, le montant des souscriptions.*

*En ce qui concerne les communes du canton, le Conseil d'administration laisse à l'initiative des Maires le soin de recueillir les dons en espèces ou en nature destinés à notre établissement.*

*Le Conseil d'administration, certain d'être secondé dans sa tâche par l'ensemble de la population du canton qui saura, en cette douloureuse circonstance faire tout son devoir, l'en remercie et l'en félicite par avance.*

*À l'heure où tant de braves font le sacrifice de leur vie, nul ne reculera devant le devoir à accomplir.*

*Donner à nos chers blessés, c'est donner pour la France qui doit rester – malgré tout et quand même – le flambeau de la*

*civilisation mondiale ;*

*C'est contribuer à l'écrasement des hordes teutoniques et du militarisme prussien.*

*C'est travailler pour la paix universelle que les Nations alliées sauront désormais donner à l'Europe civilisée.*

*Vive la France et ses vaillants enfants !*

*Pour le Conseil d'administration de l'Hôpital pour blessés militaires : Le Maire, Président G. BARBUT »*

Cet appel est accueilli avec empressement et enthousiasme. Bientôt affluent, objets de literie, linge de corps, vêtements ; nombreuses sont les demandes d'inscription d'infirmières, cuisinières, lingères, blanchisseuses ; générales, pouvons-nous dire, furent les souscriptions mensuelles que chacun s'engageait à verser pour assurer le fonctionnement de l'établissement.

*« Sans vouloir froisser leur modestie, et surtout sans penser diminuer le mérite de qui que ce soit, nous croyons de notre devoir de signaler le zèle avec lequel les sœurs de Besançon, se trouvant au Collège, se mirent à la disposition du Comité pour assumer la lourde charge de la cuisine.*

*Des communes du canton, affluèrent aussi dons en espèces et en nature.*

*Dès fin novembre, notre Hôpital était installé : il commença à fonctionner au début de janvier 1915 et depuis lors, nous pouvons le dire hautement, il est devenu, sous tous les rapports, un hôpital modèle, un de ceux qui fonctionnent le mieux étant donné qu'il est un des mieux organisés de la région ; c'est du moins la satisfaction que nous donnent, à chaque visite, les Médecins du service de Santé. »<sup>55</sup>*

---

<sup>55</sup> « Livre d'Or des bienfaiteurs de l'Hôpital 142bis pour Blessés Militaires » Imprimerie Demontoy- Août 1915.

**PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.**

Nom *PÉRIBOIS*

Prénoms *Louis*

Grade *soldat*

Corps *241<sup>e</sup> Régiment Infanterie*

N° *16582* au Corps. -- Cl. *1894*

Matricule. *152* au Recrutement *Angoulême*

Mort pour la France le *13 janvier 1915*

à *Sommières, Dist. 140<sup>bis</sup> (Gare)*

Genre de mort *Décoré*

Né le *27 juillet 1876*

à *Avuille* Département *1492*

Arr<sup>s</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon), }  
à défaut rue et N°.

---

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le *13*

par le Tribunal de *Retrait du registre*

acte ou jugement transcrit le *del de del*

à *envoyé à Avuille*

N° du registre d'état civil *1<sup>er</sup> ann et loie*

269-768-1022. [26434]

Fiche de combattant de Louis Péribois décédé à l'hôpital militaire de Sommières  
(Extrait du site mémoire des hommes)



Plaque sur la tombe de Louis Péribois au cimetière de Sommières  
(Photo Mireille Grais-Brugière)

Dans la liste des bienfaiteurs de l'hôpital on compte 253 familles qui se sont engagées à effectuer un versement mensuel. 45 dons en espèces ont été reçus provenant le plus souvent des communes du canton. Parmi les dons en nature on trouve du matériel, de la lingerie, mais aussi des dons alimentaires.

Fait remarquable : 53 personnes se sont portées volontaires pour aller effectuer un travail à domicile chez les personnes dans le besoin, âgées ou malades dont le mari ou le fils est sous les drapeaux.

Grâce à l'élan de solidarité de nos concitoyens l'hôpital a pu mettre en place une solide structure pour assurer la bonne marche de l'établissement : deux docteurs, un pharmacien et ses trois aides ; à l'infirmerie : une infirmière-major diplômée, trois autres infirmières diplômées et vingt infirmières assistantes. Ma liste serait incomplète si l'on ne mentionnait pas les 26 veilleuses de nuit, les 57 employées au service de la lingerie, les 34 volontaires pour le service de la cuisine. Et pour conclure, il faut ajouter sept coiffeurs bénévoles à la disposition des soldats hospitalisés.

Ouvert en janvier 1915, on ne sait jusqu'à quelle date cet hôpital à fonctionné, probablement jusqu'à la fin de la guerre et après le retour des derniers malades et blessés dans leurs foyers.

On ne possède aucune archive sur le fonctionnement de cet établissement et sur le nombre de soldats accueillis. Situé loin du front il est probable qu'il s'agissait surtout de convalescents. Néanmoins on eut à déplorer un décès à la date du 15 janvier 1915. Il s'agissait de Louis Péribois, soldat du 272<sup>ème</sup> régiment d'Infanterie d'Angers qui a été inhumé au cimetière de Sommières. Après la fermeture de l'hôpital il restait encore des fonds disponibles. Ils ont été répartis comme suit : 10 000 F pour le Comité du Monument aux Morts, et 1 186 F. pour les orphelins de guerre.